

COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX
(Côtes d'Armor)

ARRETE MUNICIPAL n° 26/PSH 337

Portant sur l'autorisation de stationnement et sur la modification de la circulation, au droit du n°49 rue des Trois Frères Salaun, à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le samedi 04 juillet 2026, à l'occasion d'un déménagement.

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,

- VU Le Code Pénal,
- VU Le Code de la Route,
- VU Le Code de la Voirie Routière
- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU La demande de Monsieur LE HEN.

Considérant que par mesure de sécurité et afin de faciliter un déménagement, il est nécessaire de modifier la circulation et d'autoriser le stationnement d'un camion de déménagement, face au n°49, rue des Trois Frères Salaun, à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le samedi 04 juillet 2026.

ARRETE

- ARTICLE 1** : Le demandeur est autorisée à stationner un camion de déménagement, au droit du n°49 rue des Trois Frères Salaun, à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le samedi 04 juillet 2026.
- ARTICLE 2** : La chaussée sera rétrécie et la circulation sera ralentie, face au n°49 rue des Trois Frères Salaun, à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le samedi 04 juillet 2026.
- ARTICLE 3** : Une signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur.
- ARTICLE 4** : Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant et la mise en fourrière des véhicules peut être prescrite, au sens de l'article R417.10 du code de la route.
- ARTICLE 5** : Le commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Binic-Etables-sur-Mer, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 30 juillet 2026.

Le Maire,
Thierry SIMELIERE.



